

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13
Présents : 10
Administrateur(s) excusé et représenté : 2
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1
Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 25 juin à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAL KALB, Annick GINISTY ANDRIEU,
Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER, Agnès VALADIER
Messieurs Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :

Stéphane MAZARS

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)
Monsieur Cyril BOUSQUET (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026-043 – C.C.A.S. ET SES ETABLISSEMENTS - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHE DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES PASSE SUR LE FONDEMENT D'UN ACCORD-CADRE A CONCLURE PAR L'UGAP

Afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie auxquels le C.C.A.S. a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le marché (ELEC 2025) actuellement en cours, prendra fin au 31 décembre 2027 et sera renouvelé par ELEC 2028 dont la fourniture débutera au 1^{er} janvier 2028, pour une durée de 3 ans.

La convention d'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés doit être signée, dès à présent, pour intégrer ce nouveau dispositif ELEC 2028 jusqu'au 31 décembre 2030.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 12 voix pour, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer :

- La convention de partenariat avec l'UGAP pour le C.C.A.S. et ses établissements,
- Les documents afférents pour la notification du marché au fournisseur à venir.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.



Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026
Publiée le 30 juin 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n°2026.043 : CCAS et ses établissements - Convention

Objet de l'acte : pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'un accord-cadre à conclure par l'UGAP

Date de décision: 25/06/2026

Date de réception de l'accusé 30/06/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260625_043

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260625-20260625_043-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délib. 2026.043 CCAS et ses ets Convention pour la mise à disposition d'un marché électricité par l'UGAP.pdf (99_DE-012-261201073-20260630-20260625_043-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 7) Convention CCAS_EHPAD ELEC 2028.pdf (99_DE-012-261201073-20260630-20260625_043-DE-1-1_2.pdf)
Convention UGAP ELEC 2028